

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025

Date de reception de l'AR: 03/04/2025

062-216208694-DE_005_2025-DE

AGEDI



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
COMMUNE DE WAILLY

Séance du lundi 31 mars 2025

Délibération N° DE_005_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	11	12
Date de la convocation : 26/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente et un mars deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Mickaël AUDEGOND.

Présents : Mickaël AUDEGOND, Henri MACE, Didier LETERME, Colette NOURRY, Ingrid LORIDANT, Dominique LEFEBVRE, Franco GRACEFFA, Frédéric PONTHEUX, Jean-Marc CLABAUX, Gaëtane DELATTRE, Lydie NOIRET

Représentés : Gautier MOERMAN représenté par Didier LETERME

Absents et Excusés : Jérémy PRONIEZ, Nathalie BART, Martine CAPPON

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Gaëtane DELATTRE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Renouvellement des conventions de prestations de services et des contrats de maintenance

Monsieur le Maire, propose le renouvellement des conventions de prestations de services suivantes :

RPE KARMEL : Réseau Petite Enfance géré par la Commune d'ACHICOURT.

API : LYS RESTAURATION achat des repas de la cantine scolaire.

BATIQUE : Entreprise qui s'occupe de l'élagage, le fauchage et le déneigement de la Commune.

REGAIN : Entreprise d'insertion pour l'entretien des espaces verts.

Réseau des Communes : Organisme qui assure la prestation et l'infrastructure du site Internet.

LAFLUTTE : Entreprise qui a la charge du balayage de la commune.

CITYKOMI : application d'informations communales sur smartphone.

EGLISES OUVERTES : Association organisant la promotion des édifices religieux.

APAVE : organisme de contrôle de sécurité et de conformité des sites.

VILLAGE PATRIMOINE : Association de label des communes œuvrant à la mise en valeur de leur patrimoine culturel et historique.

Monsieur le Maire, propose également le renouvellement des contrats de maintenance suivants :

DEFIBRIL : société qui assure la maintenance des défibrillateurs de la commune

BODET : société qui assure l'entretien campanaire de notre église.

ICARE : société qui s'occupe de la maintenance de nos deux radars pédagogiques.

RICOH : société qui s'occupe de la maintenance du copieur de la mairie et de celui de l'école.

OSMOZE SERVICE : société qui assure l'entretien de la fontaine à eau de l'école.

AGEDI : syndicat qui assure la maintenance des logiciels mairie.

Les Francas : association qui gère l'accueil de loisirs pour l'ALSHI des Vals du Sud.

ARRAS PROPRETE : société de nettoyage qui assure le ménage de la salle Lapointe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,
Mickaël AUDEGOND